FICHE DE CANDIDATURE
SECTION SPORTIVE ÉQUITATION
DU COLLÈGE LOUIS PASTEUR

*(à renvoyer au collège Louis Pasteur avant le **Vendredi 12 Mai 2023** en joignant les bulletins de l'année en cours, une petite lettre de motivation et copie du dernier galop obtenu)*

Nom : …… Prénom : ……
Adresse :……
……
Adresse électronique : ……..
Téléphone : ……
Date de naissance : ……..
Scolarité actuelle (classe et établissement) : ……
……
Nombre d'années de pratique de l'équitation : ……..
Niveau de Galop ou équivalent : ……..
Si pratiquant actuellement :
Nom du club : ……
Numéro de téléphone du club : ……..
N° d'adhérent fédéral : ……
Je, soussigné,……..responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, l'autorise à faire acte de candidature et à participer aux activités de la section sportive équitation du collège Pasteur.

Fait à …….. , le ……
Signature :

Contact :
Etablissement : Collège Louis Pasteur
Adresse : 21, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 204
CP – Ville : 50004 SAINT LÔ cedex
Téléphone : 02 33 72 55 90
Mèl : *ce.0500095g@ac-normandie.fr*

Section Collège Pasteur
EQUITATION

Le Pôle Hippique de Saint-Lô est site d'excellence sportive, il accueille la section sportive « Equitation » du Collège Louis Pasteur de Saint-Lô

Le Pôle Hippique met tout en oeuvre pour vous offrir les meilleures conditions de réussite, aussi bien scolaires que sportives.

- **une formation d'excellence**
- **un encadrement sportif individualisé**
- **un emploi du temps adapté**
- **un programme d'animation varié**

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Ville de Saint Lô

Pôle Hippique Haras national de Saint-Lô NORMANDIE

La Section Sportive Scolaire Équitation
Collège Louis Pasteur de Saint-Lô

Les objectifs

Le premier objectif de la Section Sportive Scolaire Équitation est de favoriser la réussite scolaire par la motivation et la confiance en soi. C'est aussi le moyen de découvrir la diversité des emplois de cadres dans la filière équine et de se donner l'ambition de la poursuite d'études permettant d'y accéder.

Le dispositif

La Section est ouverte aux cavaliers ayant un niveau d'équitation équivalent aux Galops 2 ou 3. Ils montent à poney ou à cheval 2 fois 1h30 par semaine durant l'année scolaire, inclus dans leur l'emploi du temps (soit 54 séances). La participation financière des familles est de 550 € pour l'année (payable mensuellement). À ces séances de pratique s'ajoutent des séances théoriques pour préparer le passage de Galops ainsi que des séquences de « découverte de la filière équine » destinées à l'acquisition de connaissances générales liées au cheval et à son environnement économique et culturel. La section sportive fonctionne conjointement entre le collège Pasteur et le Lycée Le Verrier.
Les cours sont assurés par un Instructeur d'équitation (DES JEPS) et un Moniteur d'équitation (BP JEPS). La coordination pédagogique est assurée par un professeur du collège.

Lieu de pratique

Les élèves se rendent au Pôle hippique de Saint Lô en transport collectif pris en charge par celui-ci. Les familles récupèrent leur enfant au Pôle hippique à l'issue du cours si celui-ci se termine à 18h00.

Le recrutement

Le recrutement commence dès la phase de dépôt de la « Fiche de Candidature » (en fonction des places disponibles pour les seuls élèves titulaires du niveau 2/3). À l'issue de la séance de détection, une commission de recrutement traite les candidatures pour l'admission à la rentrée 2023. Elle est composée du Chef d'établissement, de l'Instructeur et du Moniteur. Les critères sont : la motivation, le dossier scolaire et le niveau sportif. Pour cette année, la séance de détection se tiendra le **Mercredi 17 Mai 2023 de 11h à 13h au Pôle hippique de Saint-Lô**.

Le dépôt des candidatures

La demande (ci-contre) est à retourner au collège Pasteur avant le **Vendredi 12 Mai 2023** délai de rigueur.
Vous devez transmettre : la fiche candidature (recto verso), les bulletins de l'année en cours, une copie du dernier galop obtenu et une lettre de motivation (il s'agit pour le candidat d'exprimer en quelques mots pourquoi il souhaite intégrer la section sportive

Les conditions requises

- Être en CM2 dans une école du secteur du collège Louis Pasteur, ou être scolarisé au collège Louis Pasteur, ou faire une demande de dérogation (document à demander Directeur d'école où est actuellement scolarisé votre enfant) pour être scolarisé au collège Louis Pasteur l'an prochain (attention, il n'y a pas d'internat).
- S'engager à prendre dès la rentrée scolaire une licence fédérale (montant 25 € pour 2023) et à s'inscrire à l'Association Sportive du collège (UNSS, montant 15 € ou 25 € avec le t-shirt pour 2023 via la carte KIOSK de l'Agglo ou un chèque SPOT50).